

BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE



BIRON



BONNE ANNÉE 2021



Jours et nouveaux horaires d'ouverture au public de la Mairie :

Lundi de 10h à 12h

Mardi et Jeudi de 15h30 à 17h30

Téléphone : 05 59 67 00 75

Messagerie : mairie.biron@orange.fr

Site Internet : biron64.fr





De gauche à droite :

Laurent TAPIN, Jean-François TREDJEU, Véronique IRLES, Pierre COUTURE, Jean ARROZES, Francis LACAVE-BOUCHE, Marie-Ange MASSEY, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Dany BEZIADE, Annick MAITREJEAN, Jérôme NEGRE, Nicolas LABORDE, Jérôme LAHITETTE-LARROQUE, Fabrice ARMENGOL, Maud FERREIRA.

Le Bulletin Municipal...

un outil d'Information

Le Bulletin Municipal a pour vocation d'informer les Bironnaises et Bironnais des orientations et décisions du Conseil Municipal, ainsi que de tous les événements de la commune.

La Commission Information, constituée à l'issue des dernières élections, est notamment chargée de sa Rédaction. Elle va aussi prochainement travailler à faire évoluer le site internet de la commune.

Ses membres,

Dany BEZIADE, Véronique IRLES, Nicolas LABORDE, Annick MAITREJEAN, Jean-François TREDJEU et Benoît POURTAU-MONDOUTEY

et l'ensemble du Conseil Municipal, aimeraient que ce Bulletin promeuve aussi tous les services de proximité existant à Biron, toutes les actions personnelles ou associatives initiées localement, ainsi que les activités et/ou projets de nos Entreprises, participant ainsi à donner une image dynamique de notre Commune.

Pour nous aider à relayer ces informations, à faire partager vos passions, voire à enrichir l'histoire et la mémoire de Biron,

Nous vous invitons à nous transmettre vos suggestions, par mail à [**mairie.biron@orange.fr**](mailto:mairie.biron@orange.fr)

La Commission s'engage à examiner avec intérêt toutes les propositions reçues, dès lors bien évidemment qu'elles ne soient pas contraires au respect de l'ordre public et de la vie privée, ni aux bonnes mœurs et qu'elles ne présentent pas de caractère polémique.

Nous comptons sur votre participation à promouvoir le dynamisme de notre Commune et à faire vivre le Bulletin Municipal.

MOT DU MAIRE



Chères Bironnaises et Chers Bironnais,

Les conseillers municipaux et les agents communaux se joignent à moi afin de vous souhaiter une très bonne année 2021, qu'elle vous apporte santé, bonheur, joie, réussite à vous et vos proches.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et les remercions d'avoir choisi BIRON pour s'installer. Nous les invitons à se présenter en Mairie pour faire connaissance, nous faire part de leurs attentes et suggestions.

Une année tellement si particulière s'achève ; crise sanitaire, confinement, fermeture des écoles, des lieux de cultes, des transports, impossibilité de voyager, de voir ses proches, de les embrasser, peur de la maladie, morosité de l'économie... Aucun secteur de la vie, aucun pays du monde n'aura été épargné.

Avec notre nouvelle équipe, nous avons dû avancer avec tous ces protocoles sanitaires qui se sont enchainés.

Je me rends bien compte que cette situation atteint le moral de quelques-uns, peut faire naître de l'aigreur et parfois même faire oublier les règles de vies les plus élémentaires. C'est pourtant bien maintenant qu'il faut se serrer les coudes, faire preuve de prudence, de tolérance et de bienveillance. C'est en s'occupant l'esprit, en ayant une démarche positive, constructive et collective, que nous retrouverons très vite le cours normal de nos vies. Le vaccin est un espoir formidable dans la lutte contre le coronavirus, mais il va falloir être patient et résilient.

Avec l'équipe municipale, nous sommes également déterminés à accompagner nos associations afin qu'elles reprennent leurs activités dans les meilleures conditions. Vous connaissez mon attachement à cette vie Associative.

Dans ce bulletin vous trouverez notamment des informations concernant l'entretien de nos cours d'eau et fossés qui sont au centre de nos préoccupations. L'étude du Plan Communal de Sauvegarde met en avant des risques de débordements. Aussi nous devons vous sensibiliser et rappeler aux riverains d'un cours d'eau qu'ils sont tenus à un entretien régulier de celui-ci. Vous avez pu constater que les conditions météorologiques de ce mois de décembre ont rapidement saturé notre réseau hydraulique.

Pour conclure, nous sommes allé à la rencontre d'un bon nombre de nos aînés afin de s'enquérir de leur situation, leurs besoins, leurs angoisses... et Marie-Ange tenait à les remercier pour leur formidable accueil.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous présente à nouveau nos meilleurs vœux pour 2021 et vous assure de toute notre implication et notre écoute dans l'intérêt de Biron et des Bironnais.

Prenez soin de vous.

Votre maire,

POURTAU-MONDOUTEY Benoît

VIE COMMUNALE

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Le 11 novembre 1918 à 05h15 du matin, l'Armistice était signé dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne.

Le cessez le feu, proclamé à 11h00, mettait ainsi un terme à plus de 4 années de guerre au cours desquelles huit millions de jeunes français ont combattu sous notre drapeau et dont malheureusement un million quatre cent mille d'entre eux y ont perdu la vie.

Le 11 novembre 2020, au Monument aux Morts à Biron comme dans toutes les communes de France, un Hommage officiel a été rendu à tous ceux qui ont donné leur vie pour la France, dont certains plus récemment sur différents théâtres d'opérations extérieures.

En raison du contexte sanitaire, le public n'a pu malheureusement participer à la cérémonie.

Monsieur le Maire, entouré de ses trois adjoints et du référent Défense Nationale, a fait la lecture de la lettre de Geneviève Darrieussecq, Ministre Déléguée auprès du Ministre des Armées chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, avant de déposer une gerbe.

Des petits enfants de Biron ont à leur manière rendu eux aussi un émouvant hommage à nos Héros, en déposant au pied du monument un petit bouquet champêtre et un joli dessin de Paix (voir photo).



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Voici le résultat de l'enquête de recensement en date de février 2020 sur la Commune :

Adresses d'habitations : 263

Résidences principales : 248

Logements occasionnels }
Résidences secondaires } 21
Logements vacants }

Total des logements enquêtés : 269

Population totale : 679

Dont 52 personnes recensées au sein de la MECS Brassalay.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Transport Scolaire :

Création d'un nouvel arrêt de bus aux abords de la Mairie avec le concours du Conseil Départemental. Il permettra de désengorger celui situé à proximité de l'auberge Escudé (plus de 20 élèves) et anticipera l'urbanisation à venir sur les secteurs de la MECS Brassalay (12 lots) et du secteur La Teulère, Labielle (11 lots). Même si le conseil départemental détient la compétence, la commune devra financer l'équipement.

TRAVAUX DE SÉCURISATION

Prochainement **un radar mobile** va être installé par le Conseil Départemental à l'entrée du parking de la Mairie afin de sensibiliser les automobilistes au respect de la limitation de vitesse.



ELABORATION D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)

Pour mieux faire face à d'éventuelles catastrophes naturelles et sinistres majeurs (ex : tempêtes, pluies torrentielles, crues importantes, canicule, très fortes chutes de neige, accidents graves de la circulation, voire accidents industriels), les Communes doivent disposer d'une organisation dite de crise et pouvoir mobiliser rapidement et méthodiquement leurs moyens disponibles.

Cette organisation doit être formalisée au-travers d'un **Plan Communal de Sauvegarde**.

Il s'agit d'un outil élaboré à l'échelle de la Commune, sous l'autorité du Maire.

A l'instar du Document Unique d'Entreprise, il a pour vocation à préciser et à planifier les actions à mettre en œuvre par les élus, les agents municipaux et les volontaires, **en cas de survenance d'évènements majeurs sur la Commune** (qu'ils soient naturels, technologiques ou sanitaires), en complément des services de secours, de sécurité et de santé publics de l'Etat et du Département.

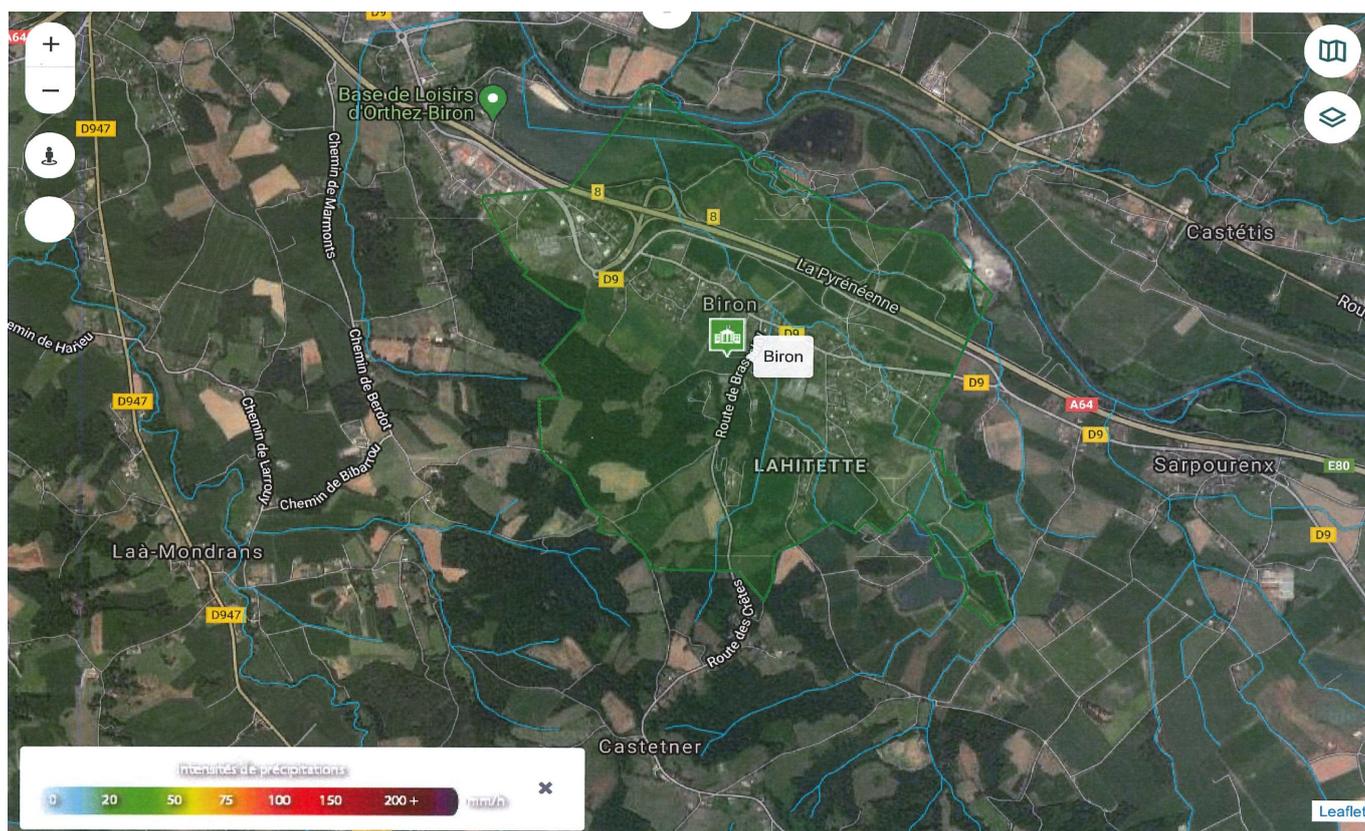
Il consiste notamment à :

- recenser dans un premier temps toutes les « vulnérabilités » de la Commune et les éventuels risques connus, ainsi que les moyens disponibles,
- déterminer en phase d'urgence, l'organisation nécessaire à la diffusion auprès de la population, de l'alerte et des consignes de sécurité,
- prévoir les mesures à déclencher sans délai pour la protection et la sauvegarde des personnes.

Nous travaillons à l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde.

Il sera appelé à évoluer avec la Commune et les changements qu'elle vivra dans le temps.

Un bulletin d'information communal sera rédigé et porté le moment venu à la connaissance des Bironnaises et Bironnais.



ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET FOSSÉS SUR LA COMMUNE

Un premier inventaire hydrographique, mené dans le cadre de la préparation du Plan Communal de Sauvegarde, a déjà mis en exergue une vulnérabilité certaine de la Commune aux risques d'inondations et plus particulièrement de crues rapides.

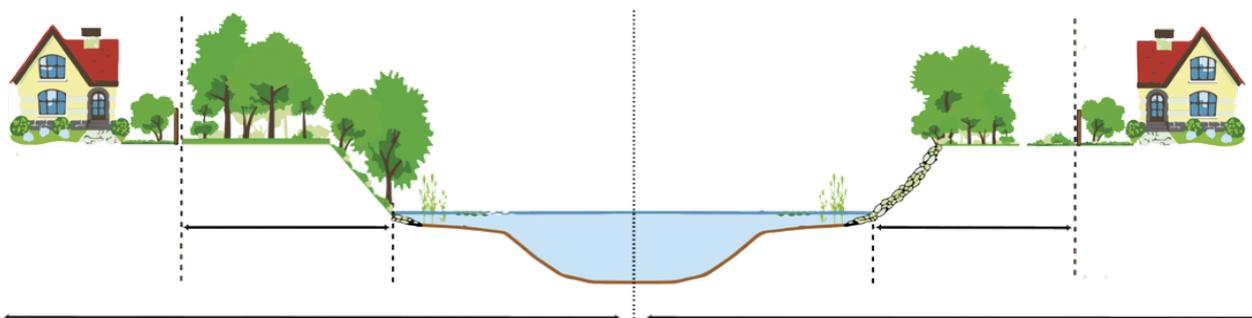
Des cours d'eau et fossés mal entretenus constituent donc un risque potentiel pour la population.

C'est donc l'occasion **d'insister sur la nécessité d'assurer en permanence** l'écoulement normal des eaux sur tout le territoire de la Commune et de rappeler aux propriétaires riverains d'un cours d'eau ou d'un fossé, leurs obligations d'entretien.

En effet, conformément aux dispositions de l'article L215-14 du Code de l'Environnement, les propriétaires riverains sont tenus d'entretenir régulièrement les cours d'eau pour favoriser l'écoulement naturel des eaux, tout en préservant le bon développement de la faune et la flore.

Cet entretien raisonné consiste à enlever tous les embâcles (débris flottants accumulés) susceptibles d'entraver l'écoulement naturel des eaux et à nettoyer toute végétation invasive sur les berges pour en assurer la bonne tenue.

Si les deux rives appartiennent à des propriétaires distincts, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau (voir schéma ci-dessous).



De même, les propriétaires riverains de fossés sont tenus de les entretenir et de les curer régulièrement. En revanche, ils n'ont pas le droit de les recalibrer ou de les remblayer, ni même d'en creuser de nouveaux sans autorisation administrative préalable.

Nous vous rappelons par ailleurs l'interdiction de stocker des hydrocarbures, des carburants ou autres fluides polluants, à proximité des cours d'eau, mares et fossés.

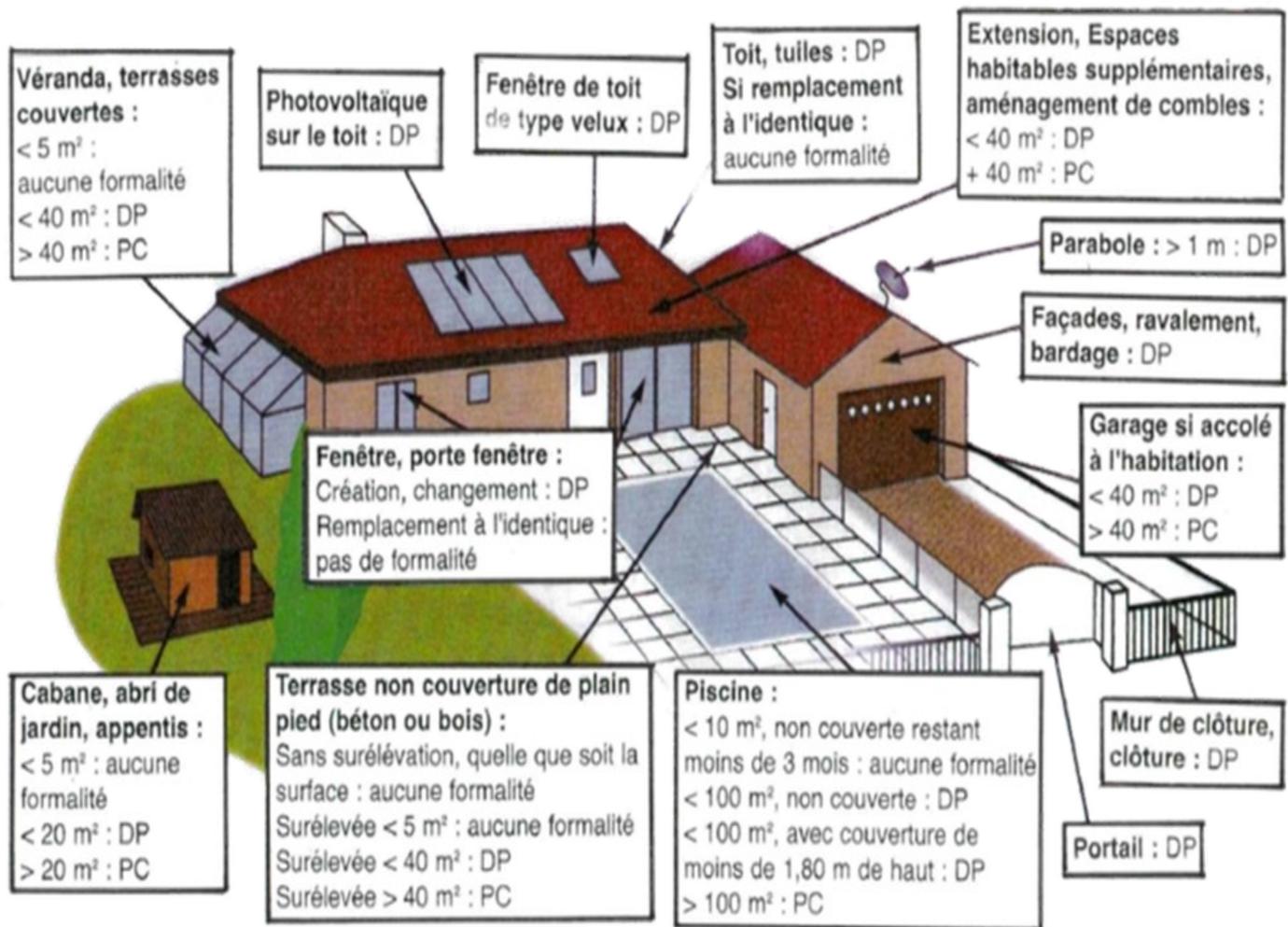
En outre, une bande tampon de 5 mètres de large au minimum, sans traitement phytopharmaceutique ni fertilisant, doit obligatoirement être implantée le long des cours d'eau.

Enfin, la Commune (ou le Groupement de Communes) est chargée de s'assurer de la réalisation de cet entretien régulier. Faute de quoi, les propriétaires défaillants sont susceptibles **d'être mis en demeure de réaliser cet entretien sous un certain délai**, sans quoi la Commune (ou le Groupement de Communes) peut se substituer aux dits propriétaires en réalisant les interventions nécessaires et en leur facturant les frais engagés.

Un Guide illustré du Riverain, très complet, a été élaboré par le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau. Il sera bientôt consultable sur le site de la Mairie et peut d'ores et déjà être téléchargé sur le site du Syndicat Mixte - www.smbgp.com - dans la rubrique « Info Riverains ».

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

URBANISME



PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

DECLARATION PREALABLE POUR TRAVAUX (DP)

FORMULAIRES EN VIGUEUR :

Permis de construire : Cerfa N° 13406*05

Permis d'aménager : Cerfa N° 13409*07

Comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions/ou permis de construire :

- ✓ Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou de loisirs...),
- ✓ Vous réalisez une nouvelle construction,
- ✓ Vous effectuez des travaux sur une construction existante,
- ✓ Le projet d'aménagement ou de construction comprend des démolitions,
- ✓ Le projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Déclaration préalable : Cerfa N° 13703*07

A utiliser dans les cas suivants :

- ✓ Travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade, changement de la peinture des volets...),
- ✓ Construction une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...),
- ✓ Edification d'une clôture (se référer au règlement du lotissement suivant le cas),
- ✓ Construction indépendante du bâtiment d'habitation telle que :
 - abri de jardin, un barbecue, un carport, un garage... dès que l'emprise au sol ou la surface de plancher de cette construction est comprise entre 6 et 20 m².

Cas des piscines :

- ✓ **Piscine non couverte** si la superficie de bassin est comprise entre 11 et 100 m².
- ✓ **Piscine couverte** : la couverture fixe ou mobile doit avoir une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m.
- ✓ **Piscine hors-sol** :
 - Si son installation sur le terrain est de + de 3 mois et si la superficie du bassin est > à 10 m².
 - Si la piscine est couverte la hauteur de l'abri doit être inférieure à 1,80 m.

Outre les travaux mentionnés ci-dessus, **une déclaration préalable** est nécessaire également pour :

- ✓ Réaliser une division foncière, non soumise à permis d'aménager,
- ✓ Détacher un terrain ou un ou plusieurs lots en vue de construire en dehors d'un site classé ; sans création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs aux lots et propres au lotissement.

Certificat d'urbanisme : Cerfa N° 13410*05 :

- **Certificat de simple information** (durée de validité 18 mois) : fournit les renseignements généraux sur le terrain.
- **Certificat opérationnel** : indique si le projet est réalisable et il renseigne sur l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus, desservant le terrain.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager.

Au cours de la séance du 7 septembre 2020, le conseil municipal a procédé à la modification du taux, par secteur, pour de compenser les coûts substantiels de travaux de voirie et de réseaux et la création d'équipements publics qui seront rendus nécessaires avec l'arrivée prochaine de nouvelles constructions sur la commune.

L'ensemble du territoire de la commune est soumis au taux de 2 % ; à l'exception du secteur de la zone d'activités de la plaine des bois dont le taux est de 3,5 % et des secteurs Labielle, Las Barthes, Castagna qui sont désormais soumis au taux de 5 %.

Les 100 premiers m² bénéficient d'un abattement de 50 %.

Ces taux sont applicables au 1^{er} janvier 2021.

MODE DE CALCUL DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT :

Assiette x Valeur 2020 (759 €/m²) x Taux communal

L'assiette de la taxe repose :

A) Pour les constructions :

- la somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur est > à 1,80 m
- calculée à partir du nu extérieur des façades,
- déduction faite des vides et trémies

Exemple : Pour une maison individuelle de **120 m²** de surface construite avec un taux communal de 2 % :

$$\begin{aligned} & \text{Abattement de 50 \% sur les 100 premiers m}^2 \\ & \mathbf{100\ m^2} \times 759/2 \text{ (379,50 €)} \times 2\ \% = 759\ € \\ & \mathbf{20\ m^2} \times 759\ € \times 2\ \% = 303,60\ € \\ & \text{TOTAL : 1 062,60 €} \end{aligned}$$

B) Pour les installations et aménagements (forfaits) tel que :

- sur la superficie de la piscine (x 200 €/m²) X Taux communal

DÉCLARATION FISCALE

En parallèle des déclarations d'achèvement des travaux que vous devez déposer en mairie, des déclarations doivent être souscrites lorsque de nouvelles constructions sont réalisées, ou lorsque des constructions existantes sont transformées, restaurées ou aménagées.

Les déclarations sont à souscrire par le propriétaire ou l'usufruitier auprès du Service des Impôts des Particuliers du lieu de situation de l'immeuble.

Vous devez déposer ces déclarations **dans les 90 jours de l'achèvement** de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation (une construction est considérée comme achevée, dès que l'état d'avancement des travaux en permet une utilisation effective, même s'il reste encore des travaux d'aménagement intérieur à effectuer).

Différentes déclarations sont à votre disposition. S'il s'agit d'une **construction nouvelle** ou d'une **reconstruction**, vous devez utiliser l'un des formulaires suivants :

- N°6650 modèle **H1** pour les maisons individuelles et leurs dépendances
- N°6652 modèle **H2** pour les appartements et leurs dépendances

Pour les **changements de consistance des immeubles existants** (additions de construction, surélévations, démolitions partielles ou totales...) et les **changements d'affectation** (logement transformé en local commercial), vous devez utiliser un imprimé N°6704 modèle **IL**.

Les imprimés vous sont généralement adressés par le Centre des Finances publiques ou sont téléchargeables sur le site **impots.gouv.fr**.

DÉCLARATION DE DÉTENTION D'OISEAUX, VOLAILLES

Procédure de lutte contre le virus « Influenza aviaire » :

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a décidé de renforcer les mesures de biosécurité dans les basses cours applicable dans l'ensemble des communes des Pyrénées-Atlantiques (tant que le niveau de risque vis-à-vis de l'influenza aviaire est élevé).

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe et en France. Des foyers ont été détectés dans des animaleries situées en Haute-Corse, en Corse du Sud, dans les Yvelines et dernièrement dans des élevages de canards (Landes et Béarn) et quelques cas dans la faune sauvage.

Nécessité donc de la vigilance de tous et le respect strict des mesures de biosécurité.

Ce niveau de risque « élevé » entraîne la mise en place de mesures de protection renforcées :

- ✓ **Obligation de claustration** ou de protection par des filets des oiseaux et volailles domestiques en vue d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages.
- ✓ **Exercer une surveillance** quotidienne de vos animaux.
- ✓ **L'Interdiction** de transport et de lâchers de gibiers à plumes ainsi que l'interdiction d'utilisation d'appelants pour la chasse au gibier d'eau ;
- ✓ **Obligation aux propriétaires** de basse-cours de se déclarer à l'aide du **CERFA n°15472** et en le déposant à la Mairie. (Disponible également en Mairie)

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale au 05 47 41 33 80.

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-quil-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>

VIE ASSOCIATIVE

TENNIS DE TABLE BIRON-ORTHEZ



C'est avec plaisir que nous vous donnons quelques nouvelles de notre association sportive, bien perturbée par la crise sanitaire actuelle.

Suite au premier confinement et un été sans Sport Vacances, nous avons démarré en septembre une nouvelle saison sportive en respectant les consignes de notre fédération.

Notre sport à la facilité de maintenir une bonne distanciation des adversaires de chaque côté de la table et les rencontres et entraînements se sont déroulés sans trop de contraintes. Notre grande salle permet également l'installation d'aire de jeu conséquentes et adaptées.

Nous remercions la municipalité bironnaise et nos partenaires privés pour le renouvellement de leur soutien moral, matériel et financier, indispensable à notre fonctionnement.

Pour palier l'absence du forum des sports de la ville d'Orthez, nous avons tenté des portes ouvertes pour nous faire connaître et recruter de nouveaux membres. Le résultat est décevant et nous réfléchissons à l'avenir à d'autres dates et des portes ouvertes communes avec d'autres associations si le forum n'était pas renouvelé.



Malgré tout, nous avons eu le plaisir de maintenir nos effectifs et d'accueillir quelques nouveaux licenciés, nous permettant d'engager 4 équipes en championnat départemental. Après 3 journées dans cette première phase 2020-2021, les résultats étaient excellents avec 9 victoires sur 10 rencontres disputées. La remontée en régionale attendue était proche (rien n'est perdu si la reprise arrive bientôt).

Notre école de tennis de table du mardi maintenant elle aussi un effectif intéressant (8-9 jeunes) renforcé par quelques adultes en quête de perfectionnement.

Malheureusement, le rebond de la crise sanitaire a imposé un nouvel arrêt de nos activités et nous sommes à ce jour dans l'espoir d'une reprise en début d'année 2021. Ce sera l'un des vœux de fin d'année pour tous nos membres.

Outre l'aspect sportif, c'est l'absence d'échange et de contact qui se fait durement sentir. Si les sourires n'ont pas disparu derrière les masques, les troisièmes mi-temps, les repas du club et les moments de convivialité nous manquent. Ce sont aussi la raison d'être de nos associations de sport amateur.

Difficile aujourd'hui de vous donner rendez-vous mais nous ferons notre possible pour reprendre une activité soutenue et rallumer la salle de BIRON dès que possible.

Le Président

Manu PARENT

Site internet du club :

ttbiron.cd.st

A très vite et bonne année 2021 !

Courriel du club : TTBO@lavache.com

L'ES PYRÉNÉENNE



Une année 2020 chamboulée

En effet comment ne pas évoquer la crise sanitaire liée au Coronavirus mais le club de l'ESP s'est adapté et a mis en place un ensemble de règles pour respecter les protocoles.

Bien sûr les entraînements et les compétitions ont dû être annulés et reportés, mais nous espérons tous que l'année 2021 sera l'année qui verra de nouveau l'ensemble des activités reprendre dans nos clubs de football.

En 2021, place au jeu !

Le club de l'ESP, c'est plus de 230 licenciés, 14 équipes dans de nombreuses catégories filles et garçons, de tout les âges, des ententes avec les clubs voisins de l'USCG Castétis Gouze et l'Elan Béarnais Orthez pour certaines catégories.

Le club de l'ESP, c'est des équipes qui portent les couleurs des deux villages et qui évoluent dans tout le département ainsi que dans celui des Landes pour les équipes féminines.

Le club de l'ESP, c'est des bénévoles qui donnent de leur temps pour encadrer et diriger les joueurs et des joueuses issus de nombreux villages et de tous les horizons et quelques soit le niveau de chacun.

Le club de l'ESP, c'est des installations adaptées, grâce au soutien des deux communes de MASLACQ et BIRON en priorité et du village voisin d'ARGAGNON en renfort.

Le club de l'ESP, c'est un club familial avec une place pour chacun et du lien social pour tous.

Nous comptons sur l'aide de tous, quelques soit son rôle dans le club, toutes les personnes de bonnes volontés sont les bienvenues.

Nous avons l'espoir que cette nouvelle année 2021 répondra à vos attentes et espérons vous revoir ou vous voir auprès de nos équipes.

En attendant prenez soin de vous et de vos proches.

Jean Philippe TAUZIA

Président ESP

LE YOGA

Le mercredi à 18 heures dans les salles communales, c'est un rendez vous que les fidèles "yogis" ne manquent pas.

*"En Yoga l'essentiel est l'instant présent.
En yoga, comme dans la vie chaque instant est unique".*

A vos tapis ! A BIRON !

Claudine LARRAZ

claudine.laraz@sfr.fr

☎ 06.21.89.80.43



"La posture de l'arbre".

LA GAULE ORTHÉZIENNE

« En s'investissant dans une pédagogie de l'environnement et de la pêche, la Gaule Orthézienne s'affirme au travers de programmes de qualité dans le paysage éducatif en devenant partenaire des écoles primaires. Pour l'AAPPMA les activités de pleine nature réservées aux jeunes sont des moments forts pour la transmission d'une passion tout autant que pour l'éducation à une pratique respectueuse des milieux naturels aquatiques et du développement durable.

C'est en présence d'élus de la mairie de Biron, que le Président de l'AAPPMA entouré d'élus de son bureau et accompagné de 2 techniciens de rivière (Hervé TERRADO technicien de l'association du Pesquit et Daniel GOMEZ technicien et élu de la Gaule Orthézienne), ont mené une action pédagogique au cours du mois de septembre avec deux classes de l'école de BIRON. Ce sont donc plus de cinquante élèves qui ont participé au sein de leur établissement aux ateliers mis en place par l'AAPPMA. Cette intervention en milieu scolaire axée sur nombre de sujets environnementaux et halieutiques a suscité la curiosité et enrichi les connaissances des filles et garçons sur les poissons, bien entendu, mais également sur la vie foisonnante de nos rivières et plans d'eau.

L'accent a également été mis sur l'impact négatif de l'activité humaine sur la biodiversité et les perturbations qu'elle engendre sur le bon fonctionnement des écosystèmes. Le Président se devait également de parler du rôle joué par les AAPPMA pour inverser les situations.

Cet atelier a également offert l'opportunité à l'AAPPMA de sensibiliser les enfants au problème malheureusement récurrent des déchets abandonnés le long des rives de nos lacs et rivières et qui polluent et dégradent nos milieux naturels. L'AAPPMA leur a ainsi prodigué le sens des responsabilités civiques tout autant que l'apprentissage de comportements écoresponsables.



Pour le pêcheur, le respect de l'environnement commence par ne pas abandonner au bord de l'eau hameçons, fils et autres matériels utilisés et qui représentent un danger tant pour les volatiles que pour les enfants dans cet espace de nature et de loisirs partagés.

Pour les familles qui se restaurent au bord de l'eau, le respect de l'environnement commence par le ramassage des reliefs de casse-croute, emballages et autres déchets pour les déposer dans les points de collecte dédiés. Quels meilleurs ambassadeurs en effets que les enfants pour faire passer le message auprès des adultes et de leur famille ? Nos lacs et rivières ne sont pas des poubelles ! Les dépôts d'ordures que nous constatons encore malheureusement trop souvent au bord de l'eau sont interdits par la loi et sévèrement réprimandés.

D'autres sujets ont été abordés, tels que l'entretien de la ripisylve des cours d'eau, qui joue un rôle multifonctionnel indispensable et constitue une dynamique pour la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes tout autant qu'elle joue un rôle structurant et identitaire pour nos patrimoines paysagers.

Daniel GOMEZ a abordé le sujet des quatre frayères à brochets et autres poissons qui viennent d'être aménagées sur le gave de Pau pour favoriser leur reproduction naturelle. Le Président se devait de remercier le syndicat mixte du gave de Pau qui a engagé et financé les travaux de réhabilitation des zones humides afin de redonner à ces espaces leurs fonction originelle. Les études engagées par la Fédération Départementale et l'AAPPMA ont permis à Daniel GOMEZ et Hervé TERRADO qui en étaient la cheville ouvrière, de révéler au terme de leur mission d'inventaire et de prélèvements la présence de brochets aquitains sur notre territoire halieutique. Cette espèce endémique de nos cours d'eau à forte valeur patrimoniale fait l'objet actuellement d'analyses génétiques au Muséum d'Histoire Naturelle et l'AAPPMA s'y intéresse particulièrement.

Pour la Gaule Orthézienne ces interventions en milieu scolaire sont vectrices de lien social et porteuses de messages forts pour le respect de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité. Elle continuera à porter ces messages dans d'autres écoles et sera disponible pour organiser des sorties qui auront pour thème « **Rivières et plans d'eau propres** » et « **Je protège la nature** ».

LE CLUB DE MODELISME

Le Club de Modélisme Mourenx traverse une période particulière (comme tous les français) où notre activité a fortement diminué. La navigation des bateaux, dont relève le site de Biron, a été affectée par les périodes de confinement, par de fortes chaleurs combinées à une absence de vent pour nos amateurs de voilier ainsi que par la prudence de nos membres dont la moyenne d'âge est élevée.

Les autres activités avion, voiture en salle, voiture tout terrain et de franchissement (crawler), atelier, ont fait preuve de dynamisme dans les périodes favorables.

Le Club de Modélisme vous souhaite une bonne année 2021 et une bonne santé.



CONTACTS

Jean-Michel GRANGE

grange-jean@wanadoo.fr
06 09 21 45 55

Michel SARROUILHE

michel.sarrouilhe@gmail.com
06 87 97 52 79

[FACEBOOK.COM/MODELISME.MOURENX](https://www.facebook.com/modelisme.mourenx)

2 rue Charles de GAULLE
64150 MOURENX



RENCONTRE avec....Claudia et Daniel

L'AUBERGE ESCUDE

Daniel, pouvez-vous nous présenter votre Auberge ?

J'ai ouvert le restaurant en juillet 1996, dans un ancien quillet. Claudia, originaire de Colombie, m'a rejoint à Biron en 2001.

Puis en 2004, au départ en retraite de ma mère Jacqueline, nous avons repris le bar-tabac-presse familial.

En 2007, nous décidons de nous répartir les rôles. Claudia, curieuse et créatrice dans l'âme, préfère s'épanouir à la cuisine. Pour ma part, aimant les échanges, j'ai plutôt choisi de garder le contact avec notre fidèle clientèle et de gérer le service en salle.

Que vous a inspiré cette nouvelle organisation ?

En 2015, Claudia, toujours entreprenante, souhaite perfectionner son savoir-faire et fait appel au Chef Cuisinier Pierre Caïe, formateur en technique culinaire.

Cette initiative nous a permis dans un premier temps, de présenter une carte plus contemporaine, à base de produits du terroir, puis de proposer à Pierre Caïe en 2019 de nous rejoindre. Dans le même temps, notre équipe s'est étoffée avec l'arrivée de Christine et d'Axel.

Dans un souci de rationalisation, nous avons ensuite préféré regrouper et réaménager le restaurant et le bar-tabac-presse-loto.

Avez-vous tous les deux de nouveaux projets ?

Malgré les mesures de confinement, nous restons optimistes et profitons de cette pause forcée pour réfléchir à de nouvelles initiatives.

Nous projetons en effet de développer nos comptes Instagram et Facebook et d'organiser tous les vendredis, vers 19 heures, un « afterwork » (apéritif dinatoire) aux accents béarnais et sud américains, de quoi donner des envies de voyage.

Nous envisageons aussi, certains samedis midi, de proposer un « menu dégustation » composé de 6 plats.

Que pouvons-nous vous souhaiter pour 2021 ?

Retrouver au plus vite les Bironnais et tous nos clients, dans notre établissement !!!

Merci Claudia et Daniel pour votre accueil chaleureux.

2020 n'a pas été une année facile mais vous avez su manifestation la mettre à profit pour avancer. Nous vous souhaitons le meilleur pour 2021 !



L'ÉCOLE LO PORTALÉ

MOT DE LA PRESIDENTE DU SIVU SCOLAIRE DE BIRON CASTETNER SARPOURENX

A la rentrée scolaire, notre école comptait 78 élèves, soit trois classes de 26 enfants :

- Une classe maternelle 10 PS, 10 MS, 6 GS,
- Une classe comptant 12 CP, 11 CE1 et 3 CE2
- La dernière regroupant 6 CE2, 11 CM1 et 9 CM2

Une nouvelle élève est arrivée fin novembre en CP.

Compte tenu de la situation sanitaire, nous avons mis en place un nouveau protocole :

- séparation des enfants par classe lors des récréations, de la garderie, de l'aide aux devoirs et des sorties de classes.
- réinstauration de trois services de cantine (un par classe) au lieu de 2 où les enfants sont plus espacés.
- interdiction d'entrée des parents dans l'école, sauf le jour de la rentrée pour les plus petits.

De plus, pour permettre un lavage des mains plus fréquent et la désinfection des surfaces très souvent touchées, des aménagements ont été apportés dans les locaux et dans l'emploi du temps du personnel.

Quant à l'opération « Nettoyons la nature » pour les enfants, elle n'a pas pu se dérouler comme prévu en septembre dernier compte tenu du contexte sanitaire et de la météo.

Néanmoins, en respectant les gestes barrières, trois intervenants de l'AAPPMA (LA GAULE ORTHEZIENNE) ont fait découvrir aux élèves de l'école élémentaire le milieu aquatique et environnemental ; l'après-midi, Fabrice ARMENGOL est passé dans les classes pour les sensibiliser, au moyen de jeux, à la durée de vie et au recyclage des déchets.

Pour terminer par une note joyeuse, le Père Noël n'a pas manqué son traditionnel passage à l'école le vendredi avant les vacances scolaires.

Annick MAITREJEAN GASCOUGNOLLE

Coordonnées et nouveaux horaires du secrétariat du SIVU Scolaire :

78, Rue La Carrère - 64300 BIRON

☎ 05.59.69.87.30 - Mail : sivu.loportale@gmail.com

Mardi et mercredi de 8h à 11h

Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 15h30

Horaires Bibliothèque Intercommunale :

En cette période, une seule ouverture au public, le Mercredi : 9h à 12h

Horaires scolaires : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h15

Garderie dès 7h15 et le soir jusqu'à 18h15.



MOT DE LA DIRECTRICE



Tissons ensemble !

Dans ce début d'année un peu compliqué, les élèves de l'école Lo Portalé ont la chance d'accueillir **Cécile Vignau, designeuse textile** qui vient mener un projet autour du tissage dans le cadre d'une bourse nationale « Création en cours » qui finance l'intervention de jeunes artistes dans une école de chaque département de France.

D'où viennent les vêtements ? Comment sont-ils fabriqués ? Qu'est-ce que le tissage ? Quels sont les différents types de tissus ? Quelle est l'histoire du linge « basque » ? ... sont autant de questions auxquelles les enfants de CE2-CM1-CM2 peuvent maintenant répondre.

Mieux que cela, grâce à divers ateliers, ils ont pu confectionner eux-mêmes leur propre rayure « basque » sur un métier à tisser. Et plus tard dans l'année, ils visiteront l'usine Moutet et ses métiers à tisser perfectionnés (du modèle Jacquard). Ils recevront à cette occasion un linge où la rayure qu'ils ont dessinée aura été tissée dans l'usine.

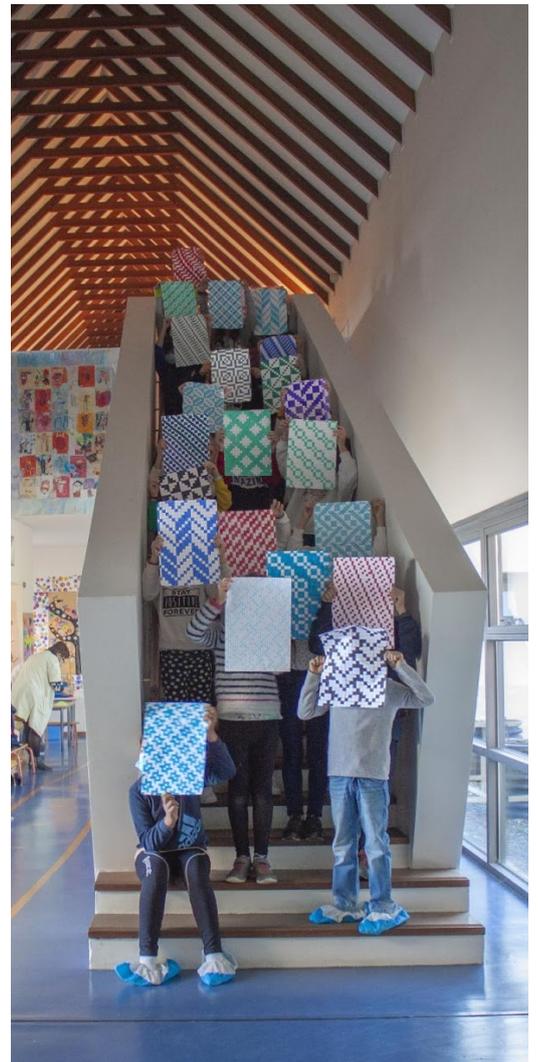
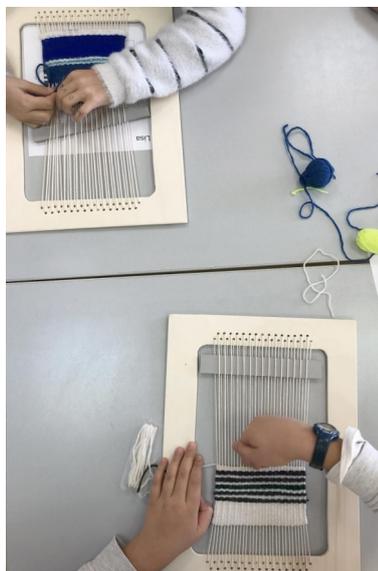
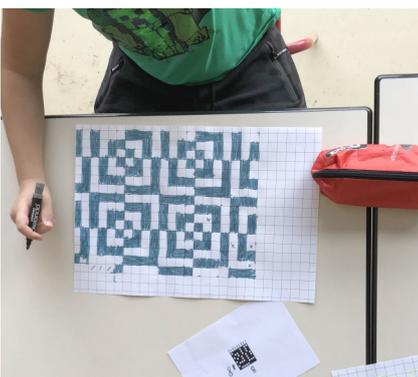
Tout en leur racontant l'histoire du tissage dans la région et en inscrivant l'avenir de cet artisanat dans des perspectives écologiques, Cécile a su leur faire partager sa passion. Une chose est donc sûre, dans cette période de distanciation que nous vivons, cette expérience leur aura permis de tisser des liens avec l'artiste qui leur a fait découvrir le monde du textile.

Coordonnées de la Directrice

Maidier DAMESTOY :

Mail : ecolebiron.ecolebiron@orange.fr

☎ : 05 59 69 29 86



ETAT CIVIL



Mariages :

Nicolas CARSUZAA et Lorena MACHADO OMONTE le 12 décembre 2020
Radouane LAOUIN et Souad MAZZOUJ le 24 décembre 2020
Laurent SOTO et Esther TINE le 30 décembre 2020

Décès :

Michel, Damien, Jean-Marie HEROU le 25 septembre 2020
Jean, Marc LASALA le 24 novembre 2020

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Désormais, la plupart des démarches administratives comme 1ère demande, renouvellement, perte, vol de la CNI, du Passeport, permis de conduire, inscription sur les listes électorales recevables toute l'année, peuvent s'effectuer sur le site Internet : <https://www.interieur.gouv.fr>.

Sélectionner : Mes démarches : ☛ Téléservices (pour les démarches en ligne) ou Formulaire.

Suivant la demande vous êtes dirigés vers un autre site (service public, ou ants...)

Les certificats liés au véhicule, permis de conduire se font uniquement en ligne :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr> ou chez un garagiste agréé par la Préfecture (liste des professionnels habilités).

En résumé, ces sites vous expliquent et renseignent à l'aide de fiches, sur vos droits mais renseignent aussi sur comment accomplir ces démarches administratives.

NUMEROS UTILES



COVID 19

Ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr

Site : gouvernement.fr/info-coronavirus

N° Tél COVID-19 : 0 800 13 00 00

Appel gratuit 7j/7 - 24h/24

URGENCE SECURITE GAZ :

Appeler GrDF au 0 800 47 33 33

(appel gratuit depuis un poste fixe)

RACCORDEMENT AU GAZ NATUREL :

Appeler GrDF au 0 810 224 000

(prix d'un appel local)

POUR LES ABONNES Gaz de France

DOLCE VITA : 09 69 324 324

(appel non surtaxé ou www.dolcevita.gazdefrance.fr)

ENEDIS

Dépannage tous clients : 09 726 750 64

Raccordements et services clients : 0 969 321 869

Direction Départementale : 05 59 58 64 44

SAUR Dépannage 24h/24 : 05 81 91 35 00

Avenue Charles Moureu 64150 MOURENX

les lundi et vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h

Courrier : TSA 20005 64239 LESCAR CEDEX

TELEPHONE – France TELECOM

Service clients : 1016 (appel gratuit)

Assistance technique : 3900 (choix 1)

Ligne en panne : 1015 - 24h/24h (appel gratuit)

INFIRMIERES LIBERALES

Céline BRISSARD, Carole CASASSUS,

Anne GOUZE : ☎ 05 59 69 79 09

20, Route de Brassalay - 64300 BIRON

CCLO INFOS UTILES



LES ORDURES MÉNAGÈRES

Le **tri selectif** (BAC COUVERCLE JAUNE) est collecté le **Mardi des semaines impaires. (Soit tous les 15 jours)**

Les **ordures ménagères** (BAC VERT) sont collectées tous les **Vendredis**.

Pour faciliter la collecte, les bacs doivent être sortis devant les domiciles la **veille au soir**.

Le verre doit être déposé dans les bornes de collecte du verre dont 3 sont à votre disposition sur la commune :

- Parking de la Mairie
- Chemin Hia de Péré (Boulodrome)
- Lotissement Bacqué

Les **déchets verts** sont ramassés **les 1^{er} mercredis du mois sur demande au 05 59 60 95 42, toute l'année.**

Les **encombrants** sont acceptés en déchetterie.

En complément, des collectes à domicile sont organisées une fois/mois. Chaque foyer peut en bénéficier deux fois par an au maximum, **sur appel exclusivement au 05 59 60 95 42.**

Ces encombrants sont ensuite triés pour être valorisés.

Les **textiles** usagés sont à déposer dans les bornes prévu à cet effet (parking Mairie) pour être recyclés en partenariat avec **le Relais 64** essentiellement. Les textiles déposés dans les conteneurs spécifiques sont acheminés vers un centre de tri.

Selon leur état et leur qualité, ils sont :

- revendus à bas prix en friperies en France ou à l'étranger (l'ensemble des recettes est réinvesti dans la lutte contre l'exclusion),
- transformés en isolant,
- transformés en chiffons d'essuyage pour l'industrie.

LA DÉCHETTERIE DE MASLACQ

RD 275 - 27 route de Loubieng

64 300 Maslacq

☎ 05.59.67.31.89

Horaires d'ouverture :

Mardi : 9h à 12h

Mercredi et samedi :

9h à 12h / 13h30 à 17h30 (18h30 l'été)

Vendredi : 13h30 à 17h30 (18h30 l'été)



L'accès est gratuit aux possesseurs de la carte et les gardiens sont à votre disposition pour vous aider à trier.

Pour tout renseignement, contacter le service environnement de la CC Lacq-Orthez
au **05.59.60.95.42**